

# DOCTEUR PIERRE BENSA

Ancien Interne et Assistant des Hôpitaux  
Ancien Chef de Clinique Chirurgicale des Universités  
Ancien Chirurgien Consultant Attaché au C.H.R.U.

## Chirurgien

Diplômé Certifié et Membre du Collège Français de  
Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique  
N° RPPS : 10002148145

## Chirurgie Plastique et Esthétique

CENTRE DE CHIRURGIE PLASTIQUE ET ESTHETIQUE DARCY

19 Place DARCY

21000 DIJON

Tél. : 03.80.45.57.93

NON CONVENTIONNE HONORAIRES LIBRES

[bensa-chirurgie-esthetique.com](http://bensa-chirurgie-esthetique.com)

## NOTE D'HONORAIRES

NIP : 1000128050 Dossier : 230601673

Serv. : AMB Lit : Entr 21/06/2023

NDN : PARENT Sexe : M

M. PARENT FRANCOIS

1 55 01 21 054 017 14 02215

11/01/1955 à BEAUNE (21200)

5 GRANDE RUE 21630 POMMARD

Dr BENSA PIERRE

Pour l'intervention de chirurgie réparatrice et reconstructive du 21/06/2023 (ADC), codée par la CCAM. Le code permet de connaître la nature de votre intervention. Il est soumis au secret médical et n'a pas à être communiqué aux organismes d'assurance complémentaire (décision du 11 janvier 2006 de la Cnamts, repris au cahier jurispratique du bulletin d'information de l'Ordre national des médecins n°8 novembre - décembre 2009) repris par le Bulletin N°19 de septembre octobre 2011. Code de l'acte en vigueur au regard de la CCAM : 1PDFA001 soit 97,48 Euros tarif de responsabilité. Tarif opposable à 16% de ce tarif de responsabilité.

A LA CLINIQUE POLYCLINIQUE DU PARC DREVON CONVENTIONNEE

Après prise en charge par les organismes de la Sécurité Sociale et selon le devis pré-établi, les honoraires restant à votre charge, éventuellement remboursés par votre Mutuelle ou votre Assurance Privée, s'élèvent à :

QUATRE CENT QUARANTE SIX EUROS

REGLES CE JOUR, LE

 Dr Pierre BENSA

CHEQUE :

Le patient





Membre d'une Association de Gestion Agréée par l'Administration fiscale, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque libellés à son nom.

Numéro Siren : 383 538 437 Numéro Adéli : 21 1 02681 0.

Ce formulaire tient lieu de reçu. La Clinique doit vous adresser après votre sortie votre **bordereau de facturation destiné à l'assuré S 3404** qui vous permettra éventuellement de vous faire rembourser les honoraires de votre chirurgien avec ce document.

Merci de photocopier ce document original ainsi que le compte rendu opératoire pour votre médecin traitant aucun duplicata ne sera délivré.

Etabli à la demande de l'intéressé et remis en main propre pour faire valoir ce que de droit.